



Report régulier du passage au tribunal

Par melu21, le 14/10/2019 à 10:45

Bonjour,

Mon conjoint a contracté un crédit à la consommation il y a quelques temps. Cependant, il n'a pu rembourser la totalité. L'organisme de prêt l'a donc assigné devant le Juge. Cela fait au moins quatre fois qu'il se rend au tribunal. Chaque fois, l'audience est reportée dans un délai de 3 à 4 mois car l'organisme de prêt n'a pas fourni tous les documents.

Je souhaiterais savoir si c'est une procédure normale ou habituelle et s'il y a un recours pour accélérer les choses, voire les annuler ? En effet, mon conjoint souffre de dépression et cette situation lui cause beaucoup d'angoisse.

Dans l'attente de votre réponse, je vous remercie par avance.